



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 02-2019 - Chemins des Vignes et du Pré de la Tour Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Votre commission a tenu une seule séance, le 12 mars 2019, de 18h30 à 19h16. Elle était composée de Mmes Muriel Thalmann et Claire-Lise Tille, ainsi que de MM. Alexis Bally (en remplacement de Madame Anne Schranz), Jean-Marc Duvoisin, Jean-Pierre Gallay, Remo Kuonen, Serban Sichitiu, Marco Torti et Daniel Hammer (président).

La commission a siégé en présence de M. Marc Zolliker, Conseiller municipal en charge de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI), de M. Thierry Lassueur, chef de service et de M. Benjamin Vaudroz, chef de projet. Qu'ils soient ici remerciés pour la qualité des explications fournies à la commission.

Le 8 mars 2019, M. Richard Pfister, président de la Commission des finances, informait votre serviteur qu'en date du 7 mars 2019, la Commission des finances avait approuvé à l'unanimité de ses 9 votants présents les conclusions du présent préavis.

Par souci de concision, seuls les points ayant donné lieu à des questions ou des observations seront mentionnés ci-après. La numérotation de ces éléments reprend celle du préavis.

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de MCHF 4,793 afin de financer des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement des conduites industrielles, de modernisation d'un site de collecte des déchets et de réaménagement urbain aux chemins des Vignes et du Pré de la Tour.

En guise d'introduction, M. Zolliker précise que les réseaux d'assainissement existants sous le chemin des Vignes et le sentier des Lutins sont en très mauvais état, à l'instar de la conduite d'eau potable vétuste du chemin des Vignes. La réfection proposée par la

Municipalité présenterait l'avantage de pouvoir mettre en séparatif tout un bassin versant. Les séances d'information aux riverains et à la direction du collège de Mallieu organisées par la DTSI ont en outre mis en lumière des attentes concrètes en matière d'aménagements permettant d'améliorer la sécurité des écoliers et des usagers à la sortie du collège de Mallieu.

2. Situation géographique et contexte

2.1. Archéologie et mines de charbon

En réponse à une question d'un commissaire s'inquiétant des conséquences financières de retards provoqués par d'éventuelles découvertes archéologiques durant les travaux, la DTSI se montre rassurante : si de telles découvertes, générant des retards dans l'avancement du chantier, ne peuvent être totalement exclues, les surcoûts engendrés seraient assumés par le canton. Quant aux galeries souterraines des mines de charbon, la DTSI ignore si celles-ci sont partiellement obstruées ou non.

3. Etat des réseaux et descriptif des travaux projetés

3.1 Réseau d'évacuation des eaux

En réponse à un commissaire, la DTSI explique que ces travaux permettront une mise en séparatif à partir du chemin des Vignes ; s'agissant du bassin versant situé entre la Clergère et le boulevard de la Forêt (nord), il faudra toutefois attendre la mise en séparatif ultérieure du chemin de Rennier.

3.3. Réseau d'électricité basse tension

Interrogée par un commissaire sur l'installation éventuelle de bornes d'approvisionnement pour véhicules électriques à la faveur des travaux projetés, la DTSI explique que de tels aménagements ne sont pas prévus dans ce préavis, la ville de Pully procédant actuellement à une phase-test à l'issue de laquelle une évaluation sera menée. Si l'électromobilité est appelée à se développer rapidement d'ici 2030, il existe aujourd'hui une multitude de modèles d'affaires et d'offres différents pour les bornes destinées aux véhicules électriques ; une unité sur le plan communal et cantonal fait encore défaut dans ce domaine.

Un membre de la commission propose à M. Zolliker de profiter de ces travaux pour poser des tubes de réserve depuis la sous-station, cela dans le but, ultérieurement, de tirer des câbles permettant de relier des bornes électriques au réseau. Les représentants de la DTSI confirment qu'ils ont intégré la pose de tubes de réserve dans le programme des travaux.

4. Aménagements urbains et paysagers

4.1. Description du projet

En réponse à une question d'un commissaire, M. Zolliker répond que le projet prévoit l'aménagement d'une zone clairement définie permettant aux écoliers d'entrer et de sortir du collège de Mallieu en toute sécurité et aux piétons d'emprunter un sentier de Prévêt mieux identifié. Les aménagements paysagers seront dotés d'un muret surmonté d'un revêtement boisé pour faire office de banc public.

5. Demande de crédit et de financement

5.1. Résumé des coûts

M. Zolliker rappelle que les travaux du réseau d'évacuation des eaux représentent plus de la moitié du montant total du projet. M. Lassueur précise par ailleurs que seuls l'aménagement urbain et routier sont payés par l'impôt, le reste étant financé par des

taxes affectées. M. Zolliker attire également l'attention des membres de la Commission sur le fait que le budget du projet sous revue est inférieur à celui qui avait été inscrit au plan des investissements.

Interpelée par un commissaire de manière générale sur le nombre et la durée des travaux en ville de Pully, la DTSI explique que tous les chantiers situés sur le territoire communal font l'objet d'une coordination et d'un suivi minutieux, l'objectif - partagé tant par la DTSI, les entreprises exécutant les travaux et les usagers - étant de limiter au maximum la durée de chaque intervention. Les travaux doivent cependant s'effectuer dans un certain ordre et le maintien des accès et de la circulation doivent être garantis.

La réserve pour divers et imprévus suscite l'intérêt de plusieurs commissaires. M. Zolliker explique que celle-ci se monte à 10% environ du budget de chaque type de travaux. M. Lassueur précise que, pour le calcul du poste « divers et imprévus », il est procédé à un ajustement en fonction de la complexité du chantier et du degré d'incertitude qu'inspire le sous-sol. Dans le cas présent toutefois, M. Lassueur précise qu'il s'agit d'un chantier standard qui ne nécessite pas la constitution d'une réserve supérieure à 10% du budget.

6. Procédures

6.1. Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers et urbains

Plusieurs commissaires félicitent la DTSI d'avoir pris la peine de consulter les usagers et riverains lors de la conception de ce projet.

6.3. Procédure d'appel d'offres

Un commissaire souhaite des précisions sur le périmètre de l'appel d'offres relatif au projet. M. Zolliker lui répond que l'appel d'offres ne porte pour l'heure que sur le génie civil et non sur les aménagements urbains et paysagers, les mâts d'éclairage, les tubes, ni les autres équipements.

8. Développement durable

8.3. Dimension sociale

Un commissaire estime que la dimension sociale est un élément qui entre en ligne de compte dans la procédure d'adjudication. Il aurait apprécié que cette précision fût apportée dans le préavis.

11. Conclusions

Au vote, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 02-2019 tel que présenté par la Municipalité.

La séance est levée à 19h16.

Pour la commission *ad hoc* nommée pour l'examen du préavis 02-2019 :



Daniel Hammer, président de la commission

Pully, le 13 mars 2019